

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, maire.

Etaients Présents, Mesdames et Messieurs : LEBLANC, VILLEY, LEGAY, FRANCOIS, PLAZIAT, CARON, COIGNARD A, FAYEULLE, COIGNARD C, DUTILLEUL, MOREIRA-CORREIA, HUMBERT, REBUT, LAVIGNE, LUSIAUX, RIVOUAL et DETUNE.

Absents excusés : Madame MIX et Messieurs LUSIAUX et MORIN

Secrétaire : Madame FAYEULLE

Vente terrain à Monsieur et Madame POREE

Madame le Maire ouvre la séance et présente la demande de Madame POREE, qui souhaite acheter la parcelle accolée à la leur, issue de la division de la parcelle ZD 41 qui correspond au lot E, d'une surface de 459 m², située entre la route du Maquis Surcouf et la rue Saint Laurent pour une valeur de 20 000 €.

Après un tour de table et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette vente.

Emplacement réservé n°3 - PLU

Madame le Maire évoque ensuite la demande d'un certificat d'urbanisme opérationnel concernant deux parcelles appartenant à Madame DELAHAYE, situées entre la rue de Pont-Audemer et la rue Saint Laurent, reçue en Mairie et revenue du service d'urbanisme négative au regard d'un emplacement réservé n°3 du PLU.

La demande de CU concerne deux parcelles coupées par cet emplacement qui correspond à un ancien projet de création de voirie.

En effet, au moment de la création du PLU, l'entreprise Poulingue était toujours en activité. Cet emplacement avait été créé dans le but de fluidifier la circulation.

A ce jour, l'entreprise ayant été délocalisée, cet emplacement réservé n'a plus lieu d'être. Aucune modification du PLU n'est nécessaire.

Après échanges, le conseil municipal accepte cette annulation et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer les documents s'y rapportant.

Le conseil municipal tombe également d'accord sur le fait qu'il serait plus intéressant d'acquérir la pointe de cette voie ; face au garage TESTU, ce qui permettrait d'agrandir l'accès route Saint Laurent, route de Pont-Audemer, le sujet sera étudié.

Madame le Maire évoque également une demande de CU faite pour les parcelles se situant avant la salle des fêtes appartenant à M. MALLEA et principalement la parcelle qui se trouve derrière la salle. En effet, cette parcelle en zone UE permettrait la création d'un projet sportif, culturel, social...).

Madame le Maire se charge d'approfondir ce sujet.

Assurance CDG

Madame le Maire présente ensuite le contrat groupé d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Eure. En effet, suite à un appel d'offres réalisé par le CDG un nouveau contrat a été signé. Après étude, celui-ci est accepté.

Acquisition des parts sociales – SCIC les 3 pommes Epagnoles

Madame le Maire présente la transformation et l'évolution de l' « Association des 3 pommes » en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). La nouvelle présidente est Madame Cécile VILLEY.

Elle sollicite le conseil pour participer à cette société coopérative en souscrivant à des parts sociales. Le conseil municipal accepte à hauteur de 100 parts de 20€.

Demande LEADER – SCIC les 3 pommes Epagnoles

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'acter la demande de subvention LEADER à hauteur de 80 % du salaire annuel, pour le poste de Madame Elina Gonzalez, chargée de développement territorial.

Le conseil municipal approuve.

Devis divers

Monsieur Plaziat informe le conseil du passage annuel de l'entreprise IPROTEC, qui a constaté plusieurs BAES (Blocs Autonome d'Eclairage) manquants. Le devis pour l'achat et installation de ces blocs s'élève à 653.40 € HT. Les conseillers municipaux valident ce devis.

Il évoque un problème de tintement des cloches de l'église. En effet, la société BIARD-ROY a pu constater que l'appareil de tintement de la cloche n°2 était hors d'usage. Le devis pour le remplacement du dispositif du moteur et son système est de 1061 € HT. Le conseil municipal approuve ce devis.

Monsieur Plaziat fait ensuite un point sur les travaux autour du local médecin et kinésithérapeute à l'espace René Poulingue.

Afin d'accueillir le médecin et en attendant la fin des travaux de la maison médicale, il a été décidé de l'installer dans les anciens garages.

L'installation VMC est à faire, la société retenue par le conseil municipal est l'entreprise LEBLANC pour un montant de 2380 € HT.

Il a été décidé d'aménager 2 autres boxes à la suite du cabinet de kinésithérapie, ce qui engage des travaux complémentaires.

Le devis VIAFRANCE pour les travaux des réseaux divers et réseaux d'eaux propres et usées est de 20 119.50 € HT. Le conseil municipal valide le devis.

Monsieur CARON informe le conseil que la livraison des fenêtres commandées pour le cabinet médical provisoire aura du retard. Il évoque une installation temporaire si besoin est, la venue du médecin arrivant à grands pas (le 1^{er} décembre)

Lors des travaux de terrassement de l'entreprise COIGNARD, sont apparues des fondations en béton armé d'une ancienne construction. Pour la démolition et l'évacuation des gravats ainsi que le perçage des grosses fondations pour raccords divers ; le devis s'élève à 3470 € HT. Approuvé par le conseil municipal.

Monsieur FRANCOIS fait part aux conseillers municipaux de l'installation officielle du cabinet du Sénateur Hervé MAUREY. Depuis le 10 septembre il est locataire de bureaux, sur l'espace Poulingue appartenant à la Mairie, au 32 route de Pont-Audemer.

Questions diverses

Madame le Maire a demandé à chaque vice-président de commission de faire un bilan :

- **Commission jeunesse et sports** : Madame DETUNE, vice-présidente de la commission commence en relatant les demandes de l'ASE. L'association désire connaître l'avancée du projet du nouveau stade. Madame le Maire répond qu'il a été évoqué lors d'un conseil l'absence de subvention pour ce projet, qui a été estimé à environ 500 000 €. La commune n'ayant pas le budget pour le prendre en charge, il avait été décidé qu'il ne verrait malheureusement pas le jour dans les 3 années qui viennent. De plus, le nombre de licenciés, qu'elle déplore, n'appuie pas l'intérêt de cet investissement.

Le conseil décide cependant d'investir sur le stade actuel, et d'y effectuer les travaux nécessaires.

Plusieurs choses prévues au stade seront étudiées lors du prochain budget ; l'isolation, les portes, les vestiaires et WC. Des poubelles seront également installées.

Madame DETUNE souligne ensuite que deux allogènes sont grillés, le nécessaire sera fait. Peut-être voir pour une installation à LED.

Michèle DETUNE évoque un problème de pertes de ballon chez les voisins du terrain de foot et de ballons crevés par des barbelés ; la pose d'un filet sera également étudiée.

Madame le Maire souligne l'investissement de l'équipe pédagogique et de leur réussite auprès des enfants et souhaiterait que l'on étudie un petit terrain d'entraînement dans un futur plus proche.

Corinne COIGNARD en profite pour revenir sur la participation de l'ASE lors du repas de la Saint Antonin et les remercie encore.

- **Commission développement durable** : Monsieur HUMBERT, vice-président revient sur le programme de restauration des chemins et fait part des difficultés de réouverture. Il évoque les parties de chemins que certains habitants ou agriculteurs se sont accaparés, des prescriptions trentenaires, des dons de chemins non-officiels ou sans traces.

Il revient aussi sur l'entretien des chemins ouverts, qui a été d'après lui mal géré, pas de fauchage réalisé partout pendant la période estivale, particulièrement compliquée cette année au vu d'une pluviométrie récurrente.

Concernant la signalétique, chaque chemin à un nom, les entrées et sorties seront évaluées, puis Madame FAYEULLE s'occupera de la création des panneaux.

Monsieur HUMBERT souhaiterait communiquer autour de la replantation de haies pour les nouvelles constructions, apporter des explications et préconisations avec des aménagements d'espaces naturels. Il propose de solliciter Christelle DUTILLEUL et d'utiliser son savoir-faire pour expertises et réaménagements durant la prise en charge du plan Relance.

Madame DUTILLEUL propose des commandes d'espèces locales groupées grâce au Parc Naturel Régional des Boucles de Seine auprès d'un pépiniériste (possibilité de présentation et conseils), avec une livraison prévue début décembre.

Commission valorisation de la commune : Madame LEGAY revient sur les plantations des parterres de l'église qui est terminée. Elle fait part aussi au conseil du gros retard sur le jardin participatif, il a donc été décidé en commission que ce chantier serait réalisé par les employés communaux ou par une autre voie à étudier selon les subventions.

Madame LEGAY informe également les conseillers municipaux de la proposition de vente de Madame ALLIX, en effet elle propose de vendre à la commune sa crèche géante ainsi que les santons pour la somme de 1200 €. Dans un souci de laïcité ; le conseil municipal refuse, peut-être le proposer à la Charité ?

- **Commission communication** : Monsieur FRANCOIS, vice-président informe de la mise en ligne du site de la commune et demande des retours et avis sur celui-ci.

Il évoque le prochain mag et ses sujets ; kinésithérapeute, médecin, la fonction du maire, l'installation de Monsieur Maurey, le nouveau fonctionnement de la Poste, caméras, espaces verts...

Erik FRANCOIS revient également sur le sujet de la fibre, qui est maintenant fonctionnelle. Il suffit aujourd'hui de contacter son ou un autre opérateur (Free, Bouygues Telecom, Knet, Nordnet, Blue et Orange à venir).

Monsieur LAVIGNE demande si les ZA seront fibrées, la réponse est oui pour la Bellerie, concernant la ZA du Trèfle, des problèmes d'enfouissement sont rencontrés par les installateurs, cela devrait être bientôt résolu.

Madame le Maire en profite pour féliciter Mesdames VILLEY, LEGAY et Messieurs FRANCOIS et CARON pour leur gros travail concernant l'adressage et la numérotation des habitations sur le chantier fibre.

Madame le Maire termine en informant le conseil municipal d'un projet de méthanisation sur la commune. En effet, Monsieur LAVIGNE l'a informée qu'il souhaitait déposer un permis pour ce projet. Elle insiste sur le fait que cela n'est pas à l'ordre du jour et qu'elle ne souhaite pas en débattre ce soir. Elle dit savoir à quel point ce sujet est délicat et souhaite que cela se passe sereinement et en toute intelligence. Elle demande à chacun d'étudier sérieusement cela et de se faire son idée. Des réunions publiques, au cours desquelles des spécialistes interviendront, auront lieu.

Monsieur LAVIGNE explique que pour lui ; il s'agit de la continuité de son entreprise, qu'il en connaît tous les biens-faits mais qu'il souhaite défendre son projet en faisant intervenir des professionnels.

Monsieur RIVOUAL évoque des panneaux STOP manquants. Le conseil s'interroge sur la présence d'un panneau au croisement de la route de l'église et la rue André Morin face au bar des Sports. Cela sera vu avec le service technique.

Ils reviennent également sur les panneaux qui sont pour certains vieillissants et de moins en moins lisibles. Madame le Maire répond que Madame BONNESOEUR qui avait réalisé un essai sur le panneau du cimetière et sur lequel l'écriture n'a pas bougé sur une année, va être contactée afin de reprendre les panneaux du centre-bourg.

Madame REBUT rapporte un manque de visibilité des plots lumineux à l'entrée du village quand on vient de Pont-Audemer. Monsieur PLAZIAT en prend note et ajoute qu'il ne faut pas hésiter à faire des retours concernant ces installations récentes, qui sont réglables.

Madame FAYEULLE demande au conseil municipal si quelqu'un aurait connaissance d'un petit local où l'UCIA pourrait entreposer son matériel. Les anciens WC publics rue du Stade sont proposés, Mesdames COIGNARD et FAYEULLE acceptent le prêt de ce local actuellement inutilisé.

Sont ensuite évoqués les travaux de l'école qui débutent le 18 octobre. La première phase se fera sur le parking, la deuxième phase débutera durant la période de vacances d'automne afin de gêner le moins possible la circulation.

Madame MOREIRA-COREIRA en profite pour revenir sur les problèmes d'accès à l'école et au parking. Les horaires de sorties différées ne sont pas forcément bénéfiques, surtout quand on constate que les parents qui ont des fratries doivent patienter entre deux ou plusieurs sorties d'enfants et que leur véhicule se trouve stationné inévitablement un bon moment.

Madame MOREIRA-COREIRA a également été questionnée sur l'héritage de Madame LENOBLE, en effet certains parents s'inquiètent de ne pas voir d'investissement à l'école ou autour des enfants pour un legs qui devait leur être destiné.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'argent de la vente de la maison de Madame LENOBLE vient seulement d'être reçu. De plus, elle revient sur le projet d'investissement qui était destiné à un but culturel comme le souhaitait Mme LENOBLE. Elle en profite pour informer le conseil que la maison de Monsieur et Madame HAMEL en vente, pourrait correspondre à la création de ce projet. La configuration de cette maison et la proximité du bourg pourrait permettre la création d'un espace culturel du type médiathèque, ou bibliothèque avec un accueil musical et des espaces intergénérationnels. Le conseil municipal dans sa globalité trouve l'idée très bonne, à approfondir. Des demandes de subventions seront faites.

Madame COIGNARD demande ensuite s'il serait envisageable d'installer des lumières sous la halle (Place Pierre Duboc). Madame le Maire et son conseil municipal accepte cette requête.

Madame VILLEY informe le conseil que le TELETHON aura bien lieu le 4 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.